

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-378

ABROGATION DU RÈGLEMENT 1999-11 – RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER AINSI QU'AU GREFFIER LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

ATTENDU que la Ville d'Asbestos, maintenant appelée Val-des-Sources, a adopté le règlement 1999-11 sur la délégation au directeur général et trésorier ainsi qu'au greffier le pouvoir d'autoriser des dépenses;

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources souhaite revoir son règlement sur la délégation des pouvoirs dans son entièreté;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Isabelle Forcier à une séance du Conseil municipal tenue le 12 août 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est décrété et statué par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 1999-11 - Règlement sur la délégation au directeur général et trésorier ainsi qu'au greffier le pouvoir d'autoriser des dépenses est abrogé à toute fin que de droits par le présent règlement.

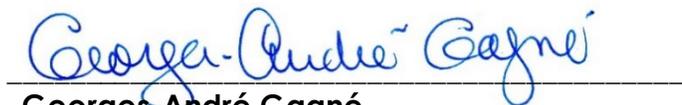
ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ



Hugues GRIMARD,
Maire
/al



Georges-André Gagné,
Directeur général et Greffier suppléant

AVIS DE MOTION :	SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024
PUBLICATION :	SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE 16 OCTOBRE 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR :	LE 16 OCTOBRE 2024